

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36

Nombre de membres présents : 35

Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Approbation de la convention de fonds de concours pour la commune de la Chapelle en Lafaye.

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration

Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-244200846-20160407-2016028-DE	0	1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016

Vu l'article 186 de la Loi n°2004-809 du 13/08/2004 prévoyant les modalités de versement de fonds de concours entre une EPCI et une de ses communes membres.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, la communauté de communes octroie des subventions pour la mise en place d'équipement ou de projet structurant sur les communes.

Ainsi, la commune de La Chapelle en Lafaye souhaite aménager un sentier d'interprétation sur la faune et la flore du Haut-Forez, labellisé « Tourisme & Handicap » et de ce fait, elle prend à sa charge un équipement dont l'intérêt dépasse le seul intérêt communal.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes soutienne cet investissement à hauteur de 9 000 € soit 1/3 % de la part d'autofinancement, sachant que les 2/3 restants seront à la charge de la commune, et suivant les modalités d'intervention stipulées dans la convention proposée.

Monsieur le Président donne lecture de cette convention aux membres présents. Il demande à l'organe délibérant de se prononcer.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention d'attribution du fonds de concours et autorise le Président à la signer ;
- Approuve de ce fait le versement d'un fonds de concours de 9 000 € à la commune de La Chapelle en Lafaye ;
- Décide d'amortir ce fonds de concours sur 15 ans.



Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2016